



DÉCISION n° 2025 1110505

Objet : Contrat pour l'organisation d'une séance de contes « Lé'zanimò » à la médiathèque de Vauvert.



République française
Département du Gard

Commune de Vauvert

Direction de la culture et de l'événementiel

D-2511-006408

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la volonté d'organiser une séance de contes à la médiathèque de Vauvert avec l'association « La Ronde des Mots ».

DÉCIDE

Article 1 : de conclure un contrat avec Janine Reynis, présidente, dont le siège se situe, c/o M. Picha – 79, Chemin du Bosquet 30220 Aigues-Mortes, afin d'organiser une séance de contes, le samedi 21 février 2026, à la médiathèque de Vauvert.

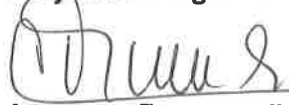
Article 2 : Le présent contrat est alloué pour la somme de **soixante-dix euros TTC (70€ TTC)**, frais de déplacements compris.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année 2026 à l'article 6232 321 330 (fêtes et cérémonies).

Article 4 : Si une modification de date ou d'heure intervenait, d'un commun accord entre les contractants, sans modifier l'économie générale du contrat, il serait procédé par avenant sans qu'il y ait lieu de prendre une nouvelle décision.

Article 5 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le **25 NOV. 2025**
Pour le maire, par délégation
l'adjointe déléguée à la culture


Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....**25 NOV. 2025**
- sa notification le.....
- sa publication le.....**25 NOV. 2025**.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier